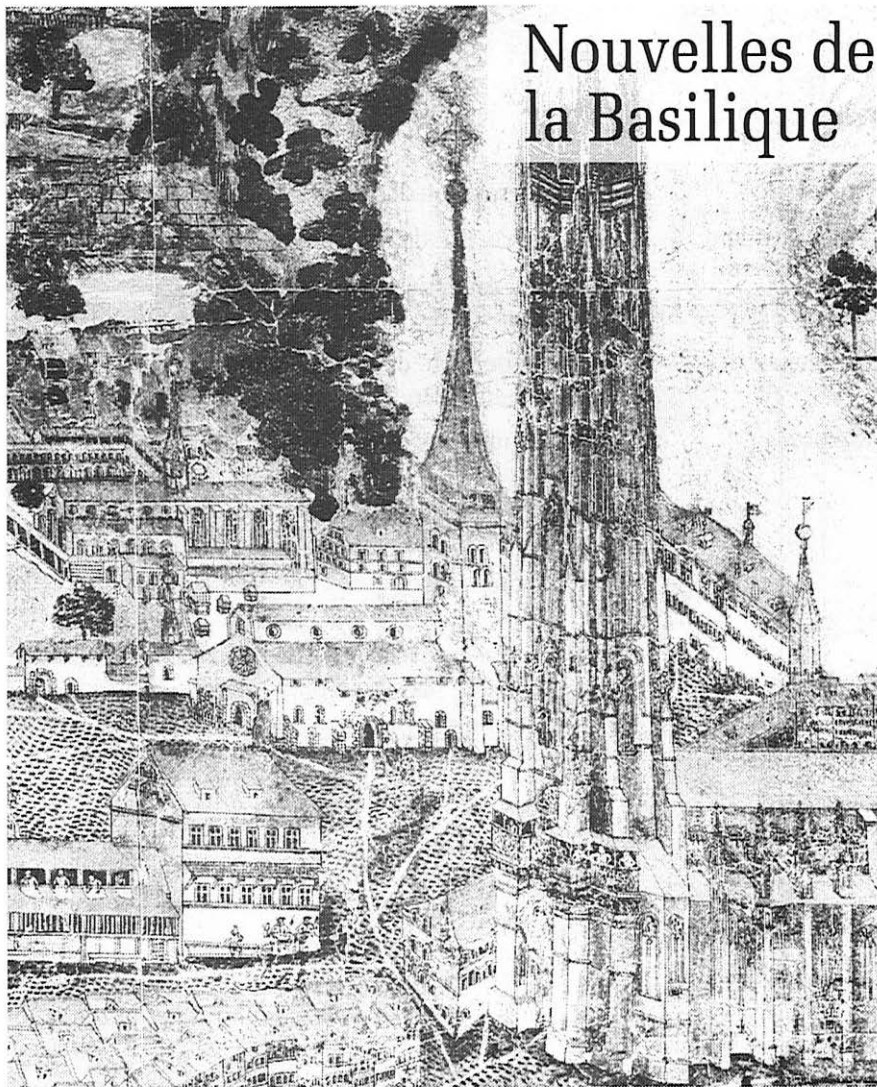


NOTRE-DAME DE FRIBOURG

N° 10 novembre 1996



Nouvelles de la Basilique

*Conseil de Fondation
de la Basilique Notre-Dame à Fribourg*

- Président: Raphaël **Barras**, rue des Ecoles 3, 1700 Fribourg
- Vice-président: Dr. Jean **Favre**, Bd. de Péroilles 34, 1700 Fribourg
- Caissier: Leo **Henzen**, route de Chamblieux 25,
1763 Granges-Paccot
- Secrétaire: André **Dougoud**, ch. des Eaux-Vives 33,
1752 Villars-sur-Glâne
- Membres: Mgr Peter **Späni**, Recteur de la Basilique,
rue des Chanoines 5, 1700 Fribourg
R. P. Christoph **Stulz**, chancelier épiscopal,
couvent des cordeliers, rue de Morat 6, 1700 Fribourg
Roger **Anthonioz**, architecte, ch. des Rosiers 1,
1700 Fribourg
François **Betticher**, rte Joseph-Chaley 24, 1700 Fribourg
Robert **Chappuis**, Planche-Inférieure 37, 1700 Fribourg
Prof. Alfred A. **Schmid**, rue du Simplon 1, 1700 Fribourg

Notre-Dame de Fribourg

Notre-Dame de Fribourg aura bientôt huit cents ans. C'est l'église la plus ancienne de Fribourg; elle a une histoire d'autant plus passionnante qu'elle a été menacée de destruction au moins à cinq reprises, mais il a été possible, chaque fois, de la restaurer quand même. Le visiteur attentif remarque la diversité des styles, depuis le roman primitif jusqu'à la restauration en style Louis XVI des années 1785–1787. Les travaux accomplis au cours de notre siècle ont permis de redégager des éléments primitifs; ils n'ont pas été assez importants pour préserver le sanctuaire d'un état de délabrement qui a conduit la Fondation, propriétaire du sanctuaire depuis 1968, à la très importante restauration actuellement en cours.

Notre-Dame n'est pas église paroissiale, mais elle a toujours joué un grand rôle dans la vie de la cité. Chapelle de l'Hôpital pendant des siècles, elle reçut de nombreux bienfaits des familles patriciennes et bourgeoises de Fribourg; des corporations y eurent leur autel ou leur chapelle; elle est, aujourd'hui encore, un lieu important de prière et de célébrations auquel de nombreux fidèles sont très attachés.

Au nom du diocèse, je remercie vivement toutes les institutions et personnes qui ont permis la réalisation de la première étape de la restauration générale. J'encourage vivement toutes les générosités sans lesquelles la suite des travaux ne peut être assurée. Ces travaux bénéficient de subventions fédérales, cantonales et communales; ils requièrent aussi la générosité des fidèles.

La célébration du grand Jubilé de l'an 2000 va coïncider avec le huitième centenaire de la fondation de l'église et avec le premier centenaire du couronnement de la belle statue de Notre-Dame de Fribourg. Nous préparons à entrer dans le troisième millénaire en partageant l'élan apostolique de Jean-Paul II, d'abord accueillir à nouveau l'Évangile dans nos cœurs. Sur le chemin de l'Évangile, Marie, mère du Christ et mère du Seigneur, reste l'humble servante qui nous a montré le chemin de la vie et de la joie; celle qui a été si complètement donnée au Seigneur que nous l'appelons «Reine du ciel et de la terre» pour dire en termes humains à quel point le Seigneur l'aime. Servir Marie, c'est d'abord et surtout se laisser conduire par elle sur les chemins de la prière et de la vie chrétienne; mais c'est aussi, selon

l'exemple que nous ont laissé tous les siècles, avoir à cœur les sanctuaires qui lui sont dédiés, comme étant des lieux où elle-même nous aide à nous approcher de son divin Fils.

Je demande au Seigneur de bénir celles et ceux qui voudront bien contribuer à la restauration de la Maison de Notre-Dame.

+ *Amédée Grab, évêque*

Juste avant de mettre sous presse, nous apprenons avec grande tristesse le décès inopiné de notre cher Recteur

Monseigneur Pierre Späni

le 15 novembre, à l'âge de 82 ans et après cinquante-trois ans de service sacerdotal.

Monseigneur Späni était atteint dans sa santé depuis deux ans, mais rien ne laissait prévoir qu'il nous quitterait aussi brusquement.

Nous publierons dans le prochain numéro de notre «Bulletin» une nécrologie qui nous rappellera sa forte et aimable personnalité. Requiescat in pace!

Le clergé de la Basilique de Notre-Dame à Fribourg

II.

Dans le dernier numéro de nos «Nouvelles de la Basilique», nous avons parlé du nombre variable de prêtres rattachés à l'église de Notre-Dame, des privilèges qui leur étaient accordés et des rapports étroits qui existaient entre cette église et l'Hôpital des Bourgeois. Il s'agit maintenant d'examiner les conséquences qui résultaient de cette situation pour la vie et l'activité du clergé de Notre-Dame.

Parlons d'abord des relations entre l'église et l'hôpital. Comme déjà dit dans le dernier numéro, elles étaient très étroites et avantageuses pour les deux partenaires. Pour l'hôpital, qui ne possédait pas de chapelle dans son établissement jusqu'au début du XIV^e siècle, la proximité de l'église lui offrait l'occasion de recevoir des donations et des fondations qui comportaient certaines obligations de célébrations religieuses (messes, exercices de dévotion). Mais même la fondation d'une chapelle, de la chapelle de Sainte-Croix, n'y changeait pas grand-chose; elle était trop petite pour des célébrations d'une certaine ampleur, telles que l'exigeaient parfois les donateurs. L'église de Notre-Dame avec ses prêtres offrait donc une bonne solution pour y donner satisfaction. D'un autre côté, ces rapports imposaient à l'hôpital certaines obligations qui pouvaient signifier des charges considérables. Comme nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises, l'hôpital était responsable de l'entretien du bâtiment et du maître-autel, ce qui lui causait de graves difficultés lorsque les autres responsables ne se voyaient plus en mesure de remplir leurs obligations. En plus, il était chargé de l'achat et de l'entretien de tout ce qui était nécessaire pour la célébration des cultes (ornements, calices, ciboires, ostensoirs, croix, chandeliers, etc.). La confection des livres liturgiques représentait une charge particulière: il fallait chercher un copiste à qui on devait fournir l'encre et les parchemins; de plus il fallait trouver un relieur à qui on devait remettre le cuir nécessaire. Notons cependant que cette charge était souvent allégée par le fait que, soit le clergé lui-même, soit certains bienfaiteurs, couvraient partiellement ou même entièrement ces frais. Mais la responsabilité principale restait auprès de l'hôpital qui devait toujours combler les lacunes quand les moyens des autres ne suffisaient pas. La rémunération du clergé était également l'affaire de l'hôpital; suivant le nombre des prêtres, elle grevait son budget d'une manière plus ou moins notable. Les chiffres ne se comprennent cependant que si l'on tient compte des différents ressorts dont les membres du clergé

étaient chargés. Jetons donc d'abord un regard sur les obligations qui résultaient des liens étroits entre le clergé et l'hôpital.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans le dernier numéro de notre bulletin, c'était en général un des plus jeunes prêtres qui était chargé de l'aumônerie de l'hôpital. Cette situation ne semble toutefois pas avoir satisfait aux besoins religieux des malades. C'est pourquoi – comme nous l'avons signalé plus haut – on a fondé au début du XIV^e siècle, une chapelle à l'hôpital même, qui était desservie par un chapelain de Notre-Dame. Au début, ce prêtre ne semble pas avoir célébré la messe chaque jour. Cela a changé toutefois lorsqu'en 1432 le doyen de Fribourg, Jean Malamulier, institua une fondation qui exigeait la célébration d'une messe quotidienne à l'autel de la Sainte-Croix. Le prêtre qui en était chargé devait appartenir au clergé de Notre-Dame; il devait être élu par ses confrères, et la direction de l'hôpital devait respecter cette nomination.

Cette clause testamentaire ne semble cependant pas avoir été toujours observée. La preuve nous en est fournie par un document du 13 février 1659 qui se trouve aux archives de l'hôpital: en s'appuyant sur les dernières volontés de J. Malamulier, le clergé de Notre-Dame réclama son droit de nomination; il lui fut répondu qu'on trouvait plus équitable de laisser ce droit au gouvernement qui l'avait exercé jusqu'alors.

La nomination des autres membres du clergé de Notre-Dame semble, elle aussi, avoir donné lieu parfois à des tensions. Les autorités revendiquaient ce droit pour elles-mêmes, tout en l'ayant accordé – du moins pour certains autels – à la direction de l'hôpital. Pour contenter tous les intéressés, on trouva, en 1672, un compromis: lors de la nomination d'un nouveau candidat, le recteur de Notre-Dame et le recteur de l'hôpital étaient autorisés à présenter en commun une liste de quatre noms, sur lesquels ils s'étaient entendus, et le gouvernement choisissait alors celui qui lui convenait.

Quels étaient les droits et les obligations des prêtres de Notre-Dame qui n'étaient pas directement chargés de l'aumônerie de l'hôpital? Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises cette interdépendance des deux établissements. Il en résultait une obligation que le clergé de Notre-Dame eut à remplir durant des siècles. L'hôpital ne pouvait pas se contenter des revenus que lui assuraient ses propriétés, ses droits et ses titres de rentes; il sollicitait donc constamment la charité publique, soit en organisant des quêtes, soit en établissant des troncs d'offrandes.

L'organisation de ces quêtes incombait au clergé de Notre-Dame. En général c'étaient deux prêtres qui en étaient chargés. Le recteur de Notre-Dame leur faisait obtenir un «*placet*» de l'évêque de Lausanne et les munissait de reliques qu'ils présentaient probablement à baiser aux donateurs. Chaque chapelain était accompagné d'un ou de deux domestiques qui conduisaient le char destiné à contenir les dons.

Au début du XV^e siècle, l'hôpital faisait deux quêtes de blé, deux quêtes de vin, une quête de fromage et une quête d'œufs. C'était surtout pour les quêtes de blé qu'on ne se bornait pas à visiter les villages fribourgeois; on allait aussi dans les régions voisines. De plus, on n'acceptait pas seulement les produits mentionnés plus haut, mais aussi des dons de tout genre. A en croire les rapports, les résultats étaient en général très satisfaisants.

Au fond, le but de ces quêtes était double: il s'agissait de recueillir des rentes en nature, que des personnes généreuses avaient promis de prélever, chaque année, sur le produit de leurs récoltes, et en second lieu, de solliciter des aumônes. Le chapelain chargé d'une quête recevait, pour sa peine, le quart du produit, mais il devait aussi solder le quart des dépenses faites en voyages. De plus, des trois parts qui lui revenaient, l'hôpital devait prélever le salaire des valets qui conduisaient le char. Le plus souvent, le chapelain renonçait à son droit sur la quête et l'hôpital lui en donnait la valeur en argent. Plus tard l'hôpital amodia la quête de blé à un particulier qui la faisait pour son compte et devait payer, en revanche, un montant fixe. Depuis 1520, ces quêtes ne figurent plus dans les comptes de l'hôpital. On peut donc en conclure que le clergé de Notre-Dame était déchargé de leur organisation. Un fait qui a sans doute été enregistré avec un certain soulagement, ces quêtes demandant parfois des déplacements de plusieurs semaines.

Dans le dernier numéro de notre bulletin, nous avons fait allusion aux donations et legs offerts, soit directement à l'église de Notre-Dame, soit à l'hôpital, mais liés à des conditions qui regardaient le clergé. Certes, il y avait des libéralités qui ne contenaient aucune condition et dont le recteur de l'église ou la direction de l'hôpital pouvaient disposer selon leur gré. Mais dans la plupart des cas, les donateurs fixaient des conditions de nature matérielle ou spirituelle, ou même de nature mixte. Pour ce qui concerne les obligations d'ordre matériel, comme par exemple le service d'un repas gratuit pour les malades, c'était naturellement l'hôpital qui devait s'en charger; les chapelains de Notre-Dame en profitait dans ce sens qu'ils pouvaient y participer.

Les conditions d'ordre spirituel concernaient en général la fondation de messes, avant tout de messes anniversaires, qui devaient donc être célébrées le jour anniversaire du décès d'une personne. On demandait cependant aussi des messes qui indiquent une prédilection pour certaines formes de dévotion ou pour la vénération de certains saints. Dans le dernier numéro de notre *Bulletin*, le professeur A. Schmid nous en a présenté un exemple typique (p. 8 ss.). Les conditions que posaient les fondateurs étaient très diverses. A côté des messes qu'on devait célébrer une fois par an, il y en avait qui devaient être dites une fois par mois, une fois par semaine ou même chaque jour. Dans le dernier cas, le donateur devait léguer une somme qui suffisait à l'entretien du chapelain et de l'autel; il devenait ainsi le patron de l'autel et recevait le droit de choisir le chapelain desservant, ou de transmettre son droit d'élection à qui bon lui semblait.

D'autres donations se rapportaient à des coutumes qui n'étaient pas en relation directe avec la célébration de messes, telles par exemple, le chant des vêpres devant le Saint Sacrement exposé, le jeudi, ou le chant du «Salve Regina», le samedi soir et les veilles de fêtes. D'autres faisaient des offrandes pour l'entretien d'une lampe à la chapelle du Rosaire, etc. Une énumération de toutes ces libéralités nous permettrait sans doute de nous faire une image très intéressante de la vie religieuse à Fribourg à travers les siècles; mais elle dépasserait de loin le cadre des exposés de notre *Bulletin*.

Mgr P. Späni, Recteur

La chaire de Notre-Dame

Une réalisation de stucateurs du Vorarlberg dans le style Louis XVI

Afin de poursuivre la présentation du décor de la basilique réalisé entre 1785 et 1787, il faut considérer à son tour la chaire. Elle se compose d'une cuve de plan circulaire terminée en culot, d'une montée enroulée autour du pilier et d'un abat-voix en forme de dôme hémisphérique à amortissement. Elle vient parfaitement s'intégrer à l'ordre monumental de pilastres corinthiens qui scandent la nef, accrochée contre le deuxième pilier nord. On remarquera le soin accordé à aligner le dorsal sur le ressaut central du pilastre de ce pilier.

Cette chaire est aussi richement ornée de motifs iconographiques et décoratifs. Sur les panneaux de la cuve des trophées accrochés par des rubans flottants se composent, à l'ouest d'une palme, d'une branche de laurier, d'un livre et d'un buccin, alors qu'on reconnaît, au sud, à nouveau le laurier, une palme, une torche et un livre ouvert sur un verset de *l'Ecclésiaste*, et, enfin à l'est, le laurier, un chapeau d'ecclésiastique, une canne et une houlette. Au dorsal, encadré de palmiers, le trophée figure quant à lui une palme, un livre avec un pallium suspendu, une croix patriarcale et une crosse en sautoir. Sur l'amortissement de l'abat-voix se dressent les tables de la Loi, accompagnées des flammes du buisson ardent et du bâton de Moïse, alors qu'au soffite est accrochée la colombe du Saint-Esprit. Ces attributs désignent sans doute les buts de la prédication – proclamer la Bonne Nouvelle, reconforter et guider les fidèles (trophées de la cuve) –, ministère inscrit dans l'histoire de la Révélation depuis Moïse, inspiré par l'Esprit Saint et soumis au magistère du Pape, dépositaire de l'Ancien et du Nouveau Testament traditionnellement suggérés par deux palmiers. Pour les motifs purement décoratifs, on retrouve un répertoire Louis XVI caractéristique: godrons (sur le culot), olives, perles et rang d'oves (pourtour inférieur de la cuve), chutes de piécettes et rosaces (« montants » de la cuve), rais de cœur (sous la main courante de la cuve par exemple), rang de perles (bord inférieur de l'abat-voix) et festons de feuilles de laurier (amortissement).

La plupart des éléments de la chaire ont été réalisés en stuc, seul le trophée du dorsal et la colombe, rapportés, sont en bois. Une facture conservée et

des trous de fixation attestent la présence à l'origine d'une draperie à la base de l'abat-voix. Nous avons eu l'occasion de souligner, dans un numéro précédent, la part prépondérante des stucateurs-gypseurs Franz Joseph Spiegel et Georg Wilhelm, ressortissants du Vorarlberg, dans la réalisation de l'ensemble du décor de stuc de la nef et du chœur. C'est à eux que revient aussi la plus grande partie de la réalisation de la chaire. Contrairement à ce qu'on a pu penser, la part du sculpteur Dominique Martinetti est limitée, car l'unique document le concernant ici, une facture du 27 mai 1788, se rapporte à la draperie («Umhang») qu'il fut chargé de sculpter et de doré. Cet élément a disparu. Les seules autres parties en bois qu'aurait pu fournir le sculpteur sont le trophée du dorsal et la colombe, mais là les archives n'en fournissent aucune preuve.

La chaire de Notre-Dame est, dans notre canton, la plus importante réalisation de style Louis XVI sous l'Ancien Régime. Celle de l'église de Bösinggen, que Josef Spiegel réalisa en 1791, est du même type, mais beaucoup plus modeste et ne comporte par exemple aucun trophée. Elle se détache simplement sur le nu du mur, le programme décoratif de la nef n'atteignant pas la somptuosité de l'église urbaine. Si l'on considère la Suisse romande, la chaire de la basilique occupe une bonne place parmi les chaires Louis XVI et se révèle être un repère intéressant de la diffusion de ce style dans nos régions. En effet, elle vient se placer après les chaires de deux églises de Vevey, celle de Sainte-Claire, vers 1778, probablement due au menuisier-ébéniste David Schade, et celle de Saint-Martin, de 1785–1787, œuvre attestée de cet artiste. Dans les deux cas, sans doute plus encore dans le second, on y décèle l'influence de modèles gravés français, comme la série des chaires de Jean-Charles Delafosse publiée à Paris (série que possédait aussi l'architecte Charles de Castella). La chaire de Notre-Dame est représentative d'un style Louis XVI plus adouci, d'un néo-classicisme moins tranché.

En conclusion, revenons à Fribourg, pour constater que la chaire étudiée ici est sans doute la première d'une série de style Louis XVI dont les principaux exemples remontent à la première moitié du XIX^e siècle. A la fin de cette période, un ensemble se distingue particulièrement, dont il faut citer, entre autres, celle de Cressier, attribuée à Josef Anton Moosbrugger par Hermann Schöpfer, vers 1842–1843 (avec un lambrequin à l'abat-voix) ou celle très monumentale de l'église de Belfaux, réalisée entre 1842 et 1851, probablement dans le même atelier. Dans cette veine, on remarquera aussi celle de Neyruz, entre 1845 et 1848. Ces exemples attestent la pérennité du goût pour le style Louis XVI, guère affecté par les apports du style Empire, traduit



La chaire de la Basilique Notre-Dame

peut-être dans des proportions plus monumentales encore. On est frappé de constater, dans le même ordre d'idée, que les deux chaires fribourgeoises attribuées à Moosbrugger, des années 1840, sont presque identiques à celle qu'il réalisa par exemple à l'église de Schüpheim (LU) en 1814.

Marc-Henri Jordan

Rédaction: Prof. Alfred A. Schmid

La photographie p. 11 (Bosshard et Eigenmann, 1992) nous a été mise gracieusement à disposition par le Service des Biens culturels du Canton de Fribourg, Inventaire du patrimoine religieux. Nous remercions M. Marc-Henri Jordan, lic. ès-lettres, de son aimable collaboration.

Imprimerie St-Paul, Fribourg